



# Projet de programme du Parti de l'Istiqlal relatif aux Marocains Du Monde

16<sup>ème</sup> Congrès



حزب الإستقلال  
Parti de l'Istiqlal



## Programme du Parti de l'Istiqlal relatif aux Marocains Du Monde



# Introduction

La diaspora marocaine est une composante essentielle du Maroc, elle est estimée en cette année 2012 à plus de 4.500.000 d'âmes, dont 2.700.000 personnes actives, ce qui représente 20% des forces vives de la Nation.

La diaspora s'accroît chaque année de 200.000 migrants et elle transfère plus de 50 milliards de dh/an.

Cette manne contribue fortement à renforcer le système financier du Maroc, mais aussi à l'équilibre de la balance économique avec l'étranger et surtout elle contribue au développement du pays en servant d'amortisseur social que ce soit dans l'éducation, la santé ou même la consommation courante.

La diaspora c'est aussi une richesse inestimable et inexploitée de par sa diversité, son savoir faire, son relationnel, ses valeurs et son amour pour la patrie.

C'est cet amour et ce lien qu'il faut absolument perpétuer au-delà des générations.

Le dénominateur commun entre les migrants et ceux qui sont restés aux pays, c'est cette histoire commune qui fait parti intégrante de notre identité.

Le Maroc est un pays tolérant, ouvert, multiculturel, multilingue et ce depuis des millénaires. Grâce à ses valeurs, il a pu rester uni et fort en partie grâce à son désir de vivre ensemble mais aussi à sa monarchie qui reste l'élément fédérateur et stabilisateur du pays.

Malheureusement, ces liens qui nous unissent sont de moins en moins ressentis par notre diaspora. Malgré de nombreux efforts consentis par les gouvernements précédents : un ministère, une fondation ainsi qu'un conseil consultatif ont été créés à leur attention et pourtant la diaspora se sent toujours marginalisée.

Dès lors, le parti de l'istiqlal estime que cette composante doit être mieux valorisée conformément à un des principes majeur de notre parti qui est l'égalitarisme en devoir, mais aussi en droit.

Nous estimons que les partis politiques ont un rôle essentiel dans l'encadrement de la population. Qu'elle réside au Maroc ou à l'étranger, les doléances de cette partie de la population ne pourront être réellement prises en considération que le jour où les partis politiques les intégreront dans leurs programmes. C'est pourquoi, le meilleur des incitants est la participation politique de la diaspora et ce d'une manière directe à toutes les institutions électives du Pays, afin qu'ils puissent se sentir pleinement citoyens marocains conformément au droit conféré par notre constitution et soutenu par notre parti.

L'histoire récente de l'immigration marocaine nous a appris que notre communauté s'est installée durablement dans les pays d'accueil. Aujourd'hui, elle est arrivée à la quatrième génération, c'est pourquoi le parti de l'Istiqlal, animé par les valeurs de liberté et de tolérance, incite les membres de la diaspora à s'intégrer.



rer dans les pays d'accueil, à respecter leurs lois et leurs choix démocratiques et à s'impliquer de leurs mœurs et coutumes tout en restant digne et fière de leurs origines.

Chaque année, le Maroc reçoit plus de trois millions de marocains venant du monde entier. Certains viennent en voyage touristique, d'autres en pèlerinage, certains en investisseurs et beaucoup en visite familiale, mais tous ont cette particularité qui fait que quelque soit le motif de la visite, ils ont un temps limité.

Ce facteur temps, fait que des solutions particulières doivent être trouvée et offertes aux Marocains Du Monde, car il serait absurde qu'ils passent tout leur temps dans les méandres des administrations et autres juridictions.

Il a été constaté que la pauvreté et la marginalisation de certaines régions ont poussé les MDM à investir des domaines qui relèvent normalement des compétences de l'Etat, d'où le fait qu'ils se soient impliqués dans l'acquisition des équipements médicaux, le désenclavement routier de certains villages, la scolarisation, etc.

Aujourd'hui, grâce à l'effort récent de l'Etat portant sur la généralisation de l'accès des populations des zones marginalisées aux

services sociaux, les MDM seront de moins en moins sollicités pour ce type d'intervention et leurs fonds pourraient dès lors s'orienter vers des secteurs plus productifs.

Aussi, il a été constaté que la justice telle que perçue par les MDM est un frein à l'acte l'investissement.

C'est pourquoi, les investisseurs de la diaspora doivent faire l'objet d'une attention particulière car leur absence du territoire et leur manque d'adaptation à la « culture » marocaine fait que de nombreuses opportunités leurs sont inaccessibles, alors même que le Maroc a besoin de leur savoir-faire et de leur réseau relationnel inexploité.

Le transfert de « know how » permet d'ouvrir des opportunités d'affaire et d'échange d'expertises et constitue un relais de la diplomatie parallèle à l'étranger.

Le parti de l'istiqlal porte également un intérêt particulier aux générations futures. Nous estimons qu'en matières éducative et religieuse, un programme d'accompagnement, en concertation avec les pays d'accueil, est essentiel pour éviter tout endoctrinement obscurantiste qui est contraire aux valeurs de tolérance et de respect prônées par le Maroc.



# Résolution de principe



Il est fort recommandable de changer le nom de « Ministère délégué auprès du premier Ministre en Charge de la Communauté Marocaine Résidente à l'Etranger » par « Ministère des Marocains Du Monde ».

Il a été constaté que de nombreuses doléances provenant des marocains du Monde concernaient leurs relations avec les services consulaires. Ces derniers sont en effet institutionnellement rattachés au Ministère des affaires étrangères alors que c'est au Ministère de la communauté marocaine résidente à l'étranger que la diaspora s'adresse naturellement.

En sachant que le consulat est le service de l'état chargé des relations avec les ressortissants marocains au sein des pays d'accueil et que son rôle est avant tout la protection de la communauté mais aussi la délivrance de divers documents légaux, l'accompagnement social et culturel de nos ressortissants, etc. il serait judicieux et logique que ce service con-

sulaire soit directement rattaché au Ministère en charge des Marocains du Monde, avec bien sûr le transfert vers ce dernier des prérogatives et des budgets initiaux.

Tous le monde y gagnerai : les Affaires étrangères se concentrerait sur les relations bilatérales et multilatérales, les Marocains du Monde seront valorisés et auront une meilleure visibilité de leurs interlocuteurs et du suivi de leurs doléances et le Ministère des Marocains du Monde aura l'entière liberté d'organiser et de gérer, comme il se doit, ce service essentiel en faveur des liens qui lient la diaspora et le Maroc.

Le parti de l'Istiqlal a de tout temps été de tous les combats pour une meilleure implication de notre diaspora dans les institutions politiques marocaines et qui s'est traduit par un droit constitutionnel repris dans ses articles 16, 17, 18 et 163.

## Recommandation

Vu les constats précédents et l'analyse qui s'en est suivie, le parti de l'istitqlal a décidé de créer pour ce congrès une sous-commission en charge de la diaspora dépendante de la commission des affaires sociales, avec l'intention certaine qu'elle deviendrait une commission à part entière au prochain congrès, vu l'importance que prend d'année en année notre diaspora marocaine.

Cette sous-commission actuelle a vu la participation de nombreux cadres istiglaliens spécialisés en droit des migrants, mais aussi de nombreux membres de la communauté marocaine résidant à l'étranger qui ont apporté leurs contributions et enrichi le débat.



# Méthodologie

Quatre ateliers ont été créés sous les thèmes suivants :

- La vision politique,
- Le partenariat économique,
- L'approche culturelle et identitaire,
- Le volet social et services.

Après des débats constructifs, les différents intervenants aux ateliers susmentionnés proposent aux membres de notre congrès les recommandations suivantes :



# La vision politique

- Garantir à la diaspora le droit au vote direct en facilitant l'opération de vote par la création de bureaux de scrutin au niveau des consulats et des ambassades,
- Accorder l'éligibilité aux MDM dès les prochaines échéances législative, via des circonscriptions électorales prévues pour eux par zone géographique internationale,
- Inciter les partis politiques à impliquer les jeunes de la communauté marocaine dans les élections et à leur représentativité dans les listes nationales (femmes et jeunes),
- Garantir la représentativité de la diaspora dans la Chambre des Conseillers et également dans les autres organismes institutionnels: Conseil Economique et Social, HACA, Institut Culturel pour l'Amazigh, Conseil consultatif pour les Affaires Sahraouies, CNDH, etc.,
- Assurer une meilleure représentativité de la diaspora au sein du Conseil Consultatif des Marocains Résidant à l'Etranger, conformément au discours Royal du 6 nov. 2006,
- Créer un congrès Mondial annuel des élus de la diaspora,
- Proposer aussi la nomination aux postes d'Ambassadeurs et de Consuls des compétences issu(e)s de la diaspora.



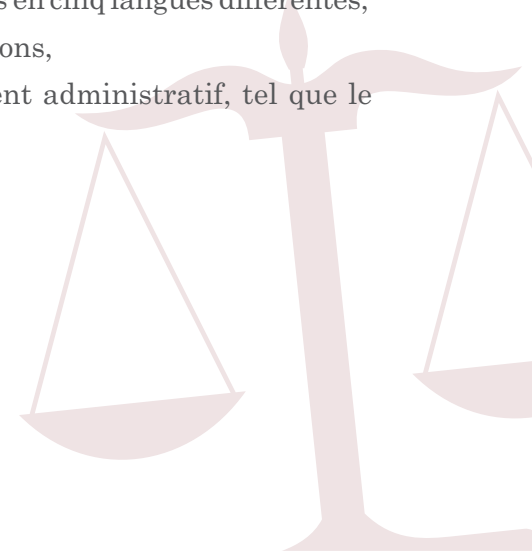
# L'approche culturelle et identitaire

- Accompagner et faciliter l'émigration légale,
- La création de centres culturels marocains dans les pays d'accueils, en partenariat avec les institutions des pays de résidence des MDM,
- Encourager les échanges culturels entre les associations de la diaspora et celles du Maroc,
- Intégrer les langues Arabe et Amazigh dans le programme scolaire des pays d'accueil en collaboration avec le ministère de l'éducation national du Maroc et des pays d'accueil,
- Uniformiser les programmes scolaires à destination des nouvelles générations de la diaspora, en collaboration avec les associations culturelles spécialisées et sous l'égide du Ministère marocain de l'enseignement,
- Sensibiliser les télévisions et radios publiques à enrichir quantitativement et qualitativement leur programmation de contenu à destination de la diaspora,
- Encourager l'Administration et les entreprises établies au Maroc à recevoir des jeunes stagiaires de la diaspora,
- Inviter la diaspora à participer aux fêtes marocaines (nationales et religieuses),
- Collaborer avec les pays d'accueil dans le domaine de la formation des imams pour participer de manière positive et constructive à l'encadrement religieux de la diaspora, conformément aux valeurs de tolérance prônées par le Maroc et dans le respect des valeurs des pays d'accueils.



## Le volet social et services

- Favoriser le recrutement du personnel des consulats et des Ambassades directement auprès des membres de la diaspora locale,
- Appeler tous les Consulats à créer leur propre site web afin de dispenser l'information et faciliter le contact avec la diaspora relevant de son ressort géographique,
- Faciliter les procédures administratives, en développant, voire créer, le système informatique des consulats afin d'officialiser la signature électronique ;
- Encourager les services consulaires à mieux collaborer avec les associations que ce soit dans le but d'externaliser certains services ou afin d'avoir une politique de proximité.
- Engager des assistants sociaux dans les consulats pour le suivi de la situation de la diaspora (racisme, maladie, emprisonnement.....),
- Améliorer et/ou revoir les conventions sociales avec les pays d'accueil (retraite, maladie, allocations, etc),
- Prévoir les retours des primo-migrants isolés par la création de maisons de retraite dédiés.
- Etablir des conventions avec le pays d'accueil pour l'accompagnement des mineurs dans une situation irrégulière, et les préparer à l'intégration dans la vie active ;
- Développer et activer des mécanismes de contrôles et de suivis des accords et projets de partenariats entre le Ministère et les associations subventionnées, pour une meilleure utilisation des deniers publics,
- Demander aux MDM, lors des inscriptions au niveau consulaire, en sus d'une adresse physique obligatoire, une adresse électronique obligatoire, pour une meilleure communication future,
- Encourager les MDM à être couvert par des assurances sociales pour les soins de santé hors du pays d'accueil ainsi que de souscrire à des assurances complémentaires tel que celle du rapatriement de la dépouille, etc.,
- Création de guichets dédiés à la diaspora dans tous les ministères marocains dans le but de traiter leurs dossiers de manière appropriée tenant en compte leur spécificité,
- Favoriser l'externalisation dans les pays d'accueils des paiements de factures marocaines d'énergie, d'eau ou de taxes et d'impôt, etc.,
- Favoriser le recrutement et la mise à disposition de personnels multilingues dans les administrations marocaines pour mieux communiquer et servir les membres de notre diaspora,
- Mise à niveau, voire la création de portails électroniques officiels en cinq langues différentes,
- Création de guichet d'information administrative dans les régions,
- Encourager tous les projets de dématérialisation de document administratif, tel que le projet : « e-gov ».



# Le partenariat économique

- Prévoir un quota en matière foncière dans les zones industrielles dédié aux investisseurs MDM,
- Stimuler la compétitivité du secteur bancaire en faveur des MDM,
- Développer des procédures d'arbitrages dédiées aux MDM, parrainée par le Ministère des MDM,
- Créer des Bons d'investissements pour mobiliser l'épargne des MDM.
- Créer une structure d'accueil nationale dédiée à encourager l'investissement de la diaspora au Maroc et qui pourrait servir également d'incubateur en offrant tous les services décentralisés de l'Etat,
- Faire de la veille en créant un système d'information et de reporting au niveau des différents opérateurs dans la collecte et le transfert des fonds,
- Encourager la bibancarisation des MDM et des Marocains résidant au Maroc,
- Inciter les différents opérateurs financiers à diminuer le coût du transfert d'argent,
- Créer un fond d'investissement dédié au MDM supervisé par le Ministère en associant le secteur public-privé,
- Valoriser les success-stories et les compétences de la diaspora d'une manière périodique et pérenne.



# Conclusion



Le parti de l'Istiqlal souhaite avec force et conviction une politique publique volontariste élaborée spécialement pour prendre en charge les questions relatives à la mobilisation des Marocains du Monde en faveur du Développement économique, social et humain de leur pays d'origine.

Nous avons tous un parent membre de la diaspora, qu'il soit frère, sœur, neveu, etc. Nous estimons que cette partie de la population marocaine est une composante essentielle de notre nation.

Le parti de l'Istiqlal souhaite à travers son programme et ses recommandations sur la diaspora renforcer les liens profonds qui existent entre les Marocains du Monde et le Maroc.

La diaspora marocaine pourra toujours compter sur le parti de l'Istiqlal pour défendre ses droits de citoyenneté marocaine, en prenant en compte sa spécificité culturelle, économique, sociale ou politique.

Le parti de l'Istiqlal est conscient que les MDM pourraient offrir des opportunités d'investis-

sements et de transfert d'expertises importantes pour l'économie nationale, comme ils pourraient moyennant des politiques appropriées constituer de puissants relais paradiplomatiques.

Nous devons garder à l'esprit que certains programme de partis politiques des pays d'accueil des migrants posent de plus en plus ouvertement la question de l'assimilation de ces derniers, qui si elle venait à être faite selon les standards et politiques des pays de résidence risquerait à terme de couper la diaspora de son pays d'origine, avec toutes les conséquences néfastes sur le plan humain, sociale, économique, et politique que l'on pourrait imaginer.

La diaspora marocaine pourra aussi compter sur le parti de l'istiqlal pour défendre nos ressortissants marocains et leurs descendance contre toute forme de xénophobie, de racisme ou d'injustice et ce où qu'ils se trouvent dans le monde.

Mohamed Saoud,  
Président de la sous-commission des MDM

*M. Saoud*

E-mail : saoud.mohamed@gmail.com

Dr. Mohamed Zidouh,  
Président de la commission des Affaires sociales.

*Zidouh*



## Avec tous nos Remerciements à :

**Nizar Baraka**, Ministre de l'économie et des finances

**Abdelatif Maâzouz**, Ministre des Marocains du Monde

**Louafa Mohamed**, Ministre de l'Education National

**Dr. Abdelwahed Al Fassi**, Cardiologue et membre du bureau exécutif

**Hamid Chabat**, Maire de la commune urbaine de Fès et Secrétaire général de l'union générale des travailleurs du Maroc (UGTM)

**Abellah El Bakkali**, Journaliste et membre du bureau exécutif

**Anas Masmoudi**, Professeur, président des Bâtisseurs

**Taha Mohamed**, Journaliste et membre du comité central

**Amina Sbai**, Professeur et membre du comité central

**Hicham Abdelaoui**, Juriste, membre du comité central

**Khouloud Abejja**, Chef de cabinet et membre du bureau exécutif de l'alliance économiste.

**Mounia Salhi**, Administrateur, membre du bureau exécutif des jeunes.

**Jamil Mohamed**, Juriste, membre du conseil national.

**Mohamed Medkori**, Directeur, membre du conseil national.

**Hassna Raissouni**, Conseillère au ministère des MDM.

**Aboali Mbark**, Caricaturiste et membre de la ligue de la lutte contre l'analphabétisme

**Nawfel Amir**, Doctorant et « ministre » des jeunes démocrate

**Adil Chraoudou**, CEO, membre istiglalien des MDM

**Mustapha Lakjaa**, Conseiller en communication visuelle et membre istiglalien des MDM

